

Grand Prix Jeunes d'Albi 2019

16 et 17 Mars 2019

Golf d'Albi

Chemin de Las Bordes, 81000 Albi

05.63.54.98.07

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

*Ce règlement complète le règlement général des épreuves fédérales jeunes.
Les conditions du règlement particulier priment celles du règlement général.*

1- Conditions de participation

Épreuve comptant pour le mérite national jeune ouverte à tous les jeunes des catégories minimales, benjamins et U12, licenciés à une fédération reconnue, répondant aux exigences des règles du statut amateur, ayant acquitté le « droit de jeu fédéral » de **35,00€**. Tous les joueurs licenciés devront être titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf qui devra avoir été enregistré par leur club **avant le 6 Mars**, ou, si le joueur a fourni un certificat en 2017 ou 2018, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié, faute de quoi l'inscription sera rejetée.

2- Forme de jeu

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour / classement à l'addition des 2 jours.

Catégories séries, quotas et repères : Distances de jeu (conformes aux préconisations de la **ffgolf**)

	Garçons		Filles	
Catégories	Quota Mini	Repères	Quota Mini	Repères
U12	15	gris	6	violet
Benjamins	15	jaune	6	rouge
Minimes	6	blanc	3	bleu

Le champ global des joueurs est limité à 108 (dont au minimum 15 filles et maximum 11 WildCards).

Le champ des joueurs sera déterminé conformément aux stipulations § 1.2.1-5(7) vade-mecum ffgolf

Départage : En cas d'égalité, le départage pour la 1ère place se fera en play-off trou par trou sur les trous désignés par le comité de l'épreuve.

3- Engagements et inscriptions

La date de clôture des inscriptions est fixée au **1er Mars 2019, à 17h**. Les inscriptions, obligatoirement accompagnées du droit d'engagement, se feront uniquement par courrier, et devront être adressées à :

Golf d'Albi

Chemin de Las Bordes, 81000 Albi

Toute demande réceptionnée après la clôture des inscriptions ne sera plus prioritaire.

Droit d'engagement : 40 €

Toute annulation de participation devra être notifiée auprès du club au plus tard le **1er Mars** à 17h. Toute annulation après cette date reste redevable du droit de compétition.

4- Déroulement de l'épreuve

Épreuve non-fumeur : § 1.2-2 (I-9-3) vade-mecum ffgolf

Seuls les compétiteurs sont autorisés à caddyer. Les chariots électriques ne sont pas autorisés

Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, (parents, entraîneurs, dirigeants, etc.) devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs ne permettant pas de donner de conseil ni d'influencer les joueurs. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné

5- Prix

Classement en brut uniquement. Les trois premiers joueurs de chaque série seront récompensés.

6- Comité de l'épreuve

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.